

Règlement

Jeu "Le Mystère de la valise" sur la



Article n°1 - Objet du jeu

Il y a plusieurs années alors que le train circulait encore la valise mal fermée d'un voyageur s'est ouverte et a répandu tout son contenu le long de la Via Fluvia.

À vous de retrouver ces affiches représentant les objets perdus qui vous aideront à remonter jusqu'à son propriétaire. Sur chaque affiche, une lettre est inscrite pour vous aider à deviner le métier du propriétaire et ainsi tenter de remporter de nombreux lots !

ATTENTION: les affiches représentant les photos des objets perdus ne sont pas à emporter une fois trouvées, mais à laisser. Il vous faudra seulement les prendre en photo.

Article n°2 - Les lots à gagner

Les communautés d'agglomération/ de communes traversées, les offices de tourisme ainsi que les différents prestataires autour de la Via Fluvia mettent en jeu les lots suivants :

Lots à gagner fin juillet :

- 1 topo guide le Puy + 1 boîte de lentille
- 1 magazine Puy de Lumières + 1 topo guide
- Bon cadeau d'une valeur de 50 euros au relais du Testavoivre
- 2 Places au train Velay Express
- 2 Places au vélorail du Velay
- 1 accès groupes pour l'enquête game + topo guide
- 4 chéquiers tourisme Annonay Rhône Agglo pouvant constituer jusqu'à 100 euros d'avantages sur de multiples activités autour d'Annonay
- 2 topo guides randonnée d'Annonay à Serrières

Lots à gagner fin août :

- 1 topo guide + 1 boîte de lentille + 1 magazine Puy de Lumières
- 1 topo guide + un panier gourmand
- Nuitée roulotte bessamorel valeur 100 euros
- Un bon cadeau pour 2 personnes « Détente et Saveurs », à savoir Spa + Repas fin
- 2 Places au train Velay Express
- 2 Places au vélorail
- 6 chéquiers tourisme
- Jusqu'à 150 euros de bons cadeaux Pilat tourisme
- 4 entrées au safari de Peaugres (2 adultes et 2 enfants)
- 1 accès groupe pour l'enquête game + topo guide



Les personnes qui auront trouvé la réponse à l'énigme : quel est le métier du propriétaire de la valise ? et ainsi trouvé au minimum 3 lettres indices pourront être en lisse pour remporter l'un des plus gros lots dont le bon cadeau "Détente et saveurs" au spa de Saint-Bonnet-le-Froid, la nuit en roulotte et bien d'autres....

Article n°3 - Déroulement du jeu

Le jeu sera lancé le 17 juillet 2021 et sera en place jusqu'au 31 août 2021.

Pour être tiré au sort, il vous faudra :

- Avoir pris en photo une ou plusieurs des affiches sur le parcours représentant les objets perdus puis l'envoyer sur Messenger à la Via Fluvia ou à viafluvia@paysdemontfaucon.fr.

Pour remporter l'un des plus gros lots :

- Avoir complété sa feuille de jeu avec la réponse à la question "quel est le métier du propriétaire de la valise ?" et avoir trouvé au moins 3 lettres indices (inscrites également sur la feuille).

IMPORTANT : ne pas communiquer ces éléments par commentaire sur la page Facebook mais uniquement par Messenger ou par mail à viafluvia@paysdemontfaucon.fr

Article n°4 - Récupérer son lot

Les lots seront à récupérer dans les Offices de Tourisme ou envoyés par la Poste dans la mesure du possible. Les lots seront à consommer pendant la date de validité indiquée et dans la limite des places disponibles.

En cas de perte ou de dégradation liées à son envoi opéré par La Poste, l'Entente de la Via Fluvia ne sera pas tenue responsable.

Article n°5 - Comportement des joueurs + sécurité

Ce jeu doit se dérouler dans le respect et la convivialité. Il est important de ne pas enlever les affiches cachées, les laisser à leur place est nécessaire à la continuité du jeu, sans quoi il sera annulé. Les affiches seront placées, à des endroits qui n'impliquent de passer aucune balustrade ou de s'aventurer sur des propriétés privées, sans que le joueur ne soit mis en danger.

Aucune information ne doit circuler entre les joueurs de différentes équipes.

La prudence et le respect du code de la route sont de la propre responsabilité de chacun. L'Entente de la Via Fluvia ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'incidents quelconques.

Toute participation au présent jeu implique une acceptation pure et simple du présent règlement.

